



Réaction face à la hausse du salaire minimum à 12,50 \$/heure :

Une mauvaise nouvelle pour les petits détaillants au Québec

Montréal, 30 janvier 2019 – Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) se dit très préoccupé face à l'annonce du gouvernement du Québec de hausser le salaire minimum à 12,50 \$/heure en mai 2019. Le secteur du commerce de détail ainsi que celui de la restauration seront les plus touchés par cette hausse.

« Au Québec, 94 % des détaillants ont moins de 50 employés. Ce seront les réelles victimes d'une telle hausse. La marge de profit net moyenne d'un détaillant au Québec est de 2 %. À chaque hausse salariale, c'est la survie des petits détaillants qui est en danger. Il ne faut pas oublier que ces détaillants jouent un rôle économique et social dans leur communauté. » affirme Léopold Turgeon, président-directeur général du CQCD.

De plus, cette hausse survient dans un contexte où une iniquité perdure et qu'aucune réglementation n'est prévue pour prélever les taxes sur les biens achetés en ligne à l'étranger. Cette augmentation du salaire minimum ne vient qu'exacerber la concurrence qui perdure entre les géants du commerce en ligne et les détaillants québécois.

« Que fera le gouvernement du Québec pour compenser l'impact de cette décision sur les petites entreprises ? Si l'on souhaite assurer la pérennité et soutenir nos entrepreneurs, nous devons leur donner les moyens de leurs ambitions. », explique Léopold Turgeon.

Finalement, le CQCD conclut en se disant préoccupé quant à l'intention du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec une hausse du salaire minimum à 15 \$/heure. Il faut prendre en considération que la valeur d'un 15 \$, d'une région à l'autre, que ce soit Calgary, Montréal ou Toronto, n'est pas la même.

À propos du Conseil québécois du commerce de détail

Le CQCD est une association regroupant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans le dossier du commerce en ligne transfrontalier comme dans tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

Source :

Conseil québécois du commerce de détail

Renseignements et entrevues :

Emmanuelle Rouillard

Conseillère

Citoyen

(438) 881-1884

emmanuelle.rouillard@citoyenoptimum.com